

Abstract - Groupe n°29

## **Prise en charge clinique des migrants allophones: des enjeux et des mesures médicaux et non médicaux**

Alexandra Lafitte, Jasmine Leoni, Kilian Rothenbühler, Jean-Sébastien Roux, Meron Yohannes Hunegaw

### *Problématique*

En Suisse il y a 200'000 allophones : c'est-à-dire des personnes ne parlant pas la langue du pays dans lequel ils résident. La prise en charge de ces personnes pose des problèmes à plusieurs niveaux : médicaux (incompréhension, mauvaise anamnèse, faible compliance, difficulté dans le suivi et problème éthique) et non médicaux (légaux, économiques, politiques). Une solution à ce problème serait l'utilisation d'interprètes communautaire, mais ceux-ci ne sont pas suffisamment sollicités. En effet, la législation suisse ne prévoyant actuellement pas le remboursement des frais des interprètes par l'assurance obligatoire, ces derniers sont à la charge des hôpitaux dans lesquels les patients sont soignés.

### *Objectifs*

Quelles sont les résistances intra- et extra-hospitalières à l'origine d'un service d'interprétariat communautaire sous-utilisés ?

Pour répondre à cette question, nous allons tenter de mieux comprendre les enjeux linguistiques, politiques, économiques ainsi que sociaux, qui entravent le recours au service d'interprétariat communautaire.

### *Méthodologie*

L'étude a été réalisée sur la base d'une enquête qualitative centrée sur des entretiens individuels semi-structurés. Un questionnaire rédigé à partir d'une revue de la littérature a été présenté à différents acteurs : des politiciens de courants divers, un assureur, un anthropologue, un linguiste, un interprète communautaire, un économiste de la santé, un acteur du service de la santé publique et deux médecins. Ces entretiens ont été retranscrits et analysés en parallèle afin d'en ressortir les idées principales, semblables ou divergentes.

### *Résultats*

Suite aux entretiens, deux éléments ressortent comme étant les résistances majeures à l'utilisation des interprètes ; le coût et l'organisation. Au niveau financier, la solution partirait d'une prise de conscience de la problématique par la population, proposant à l'Etat la votation d'une loi intégrant les frais d'interprétariat dans l'assurance de base (LAMal). En ce qui concerne l'organisation, celle-ci pourrait être améliorée par la rédaction de directives régissant les motifs de recours à Appartenances (interprètes communautaires professionnel).

Un programme récent impliquant une action multidisciplinaire, le « Programme d'intégration cantonal » (2014-2017), est une piste quant à la résolution de cette problématique. Il a pour but d'améliorer huit aspects dont « l'interprétariat communautaire » et la « langue et formation ». Ce projet est réalisé grâce aux moyens consentis par la Confédération, le Canton et les communes.

### *Conclusion*

Plusieurs solutions sont à disposition (Appartenances, permanence téléphonique, entourage, ...), il faudrait donc promouvoir d'avantage leurs utilisations rationnelles et systématiques. Pour ce faire, il est indispensable de réduire les barrières financières ; le PIC semble très approprié et pourrait constituer un levier vers une meilleure prise en charge des migrants allophones.

### *Mots clés*

Migrant ; Allophone ; Communication ; Interprète ; Coûts ; Organisation/Disponibilité.